

## En 2024, ACOME SA réalise un score de 92/100 à l'Index de l'égalité entre les femmes et les hommes, marquant ainsi une progression de 5 points par rapport à son score de 87/100 en 2023.

Conformément aux dispositions de la loi Avenir du 5 septembre 2018 visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent publier leur index de l'égalité entre les femmes et les hommes avant le 1<sup>er</sup> mars de chaque année. En deçà d'un seuil de 75 points sur 100, l'entreprise est dans l'obligation mettre en œuvre des mesures correctives dans un délai de trois ans.

Pour l'année 2024, ACOME SA obtient une note de 92 points à l'index de l'égalité femmes – hommes, ce qui représente une progression de +5 points par rapport à 2023 et de +9 points par rapport à 2019.

### Cinq indicateurs à prendre en compte

L'Index évalue notre situation sur une échelle de 100 points à partir des 5 indicateurs suivants :

- L'écart de rémunération femmes-hommes ;
- L'écart de répartition des augmentations individuelles ;
- L'écart de répartition des promotions ;
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité ;
- Le nombre de personnes du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations.

ACOME SA	Points 2024	Nombre de points maximum de l'Indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
Ecart de rémunération (en %)	37	40	40
Ecart d'augmentations individuelles (en points de %)	20	20	20
Ecarts de promotions (en points de %)	15	15	15
Pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé maternité (%)	15	15	15
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5	10	10
Total des indicateurs calculables	92		100
<b>INDEX (sur 100 points)</b>	<b>92</b>		<b>100</b>